

DELIBERATION N° 2020/257

Relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa

Le conseil Municipal de la ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 16 juillet 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019, portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n°2020/51 du 9 juillet 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er}

De fixer à sept (7) le nombre de commissions municipales permanentes telles que définies ci-après :

Commission n°1 : **RESSOURCES ET MOYENS**

7 membres dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	HAMU	HENRIETTE
3	ROSSARD	XAVIER
4	PAGAND	VERONIQUE
5	BLAISE	DANIEL
6	MULIAVA	VAIMU'A
7	JAN	CYNTHIA

Commission n°2 : **COHESION SOCIALE, ACTION EDUCATIVE ET CITOYENNETE**

7 membres dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	POITHILI	CATHERINE
3	NAPOLEON	GISELE
4	TSING TING	TAMARA
5	PAKAINA	MADELEINE
6	SELUI	SIMON PIERRE
7	AUCHER	RACHEL

Commission n°3 : **DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

7 membres dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	LEU	MIREILLE
3	OESTERLIN	ALEXANDER
4	VERLAGUET	CAROLE
5	MARTIN	CHRISTIAN
6	KAIKILEKOFÉ	MELEKIATE
7	TEIN BAÏ	PATRICK

Commission n°4 : **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET NUMERIQUE**

7 membres dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	NARAN	CINTHYA
3	ROSSARD	XAVIER
4	MABON	SEBASTIEN
5	EGUELMY	COURTNEY
6	FELOMAKI	LINSEY
7	TEIN BAÏ	PATRICK

Commission n°5 : **PREVENTION DES RISQUES**

7 membres dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	ROMANO	RAPHAEL
3	MABON	SEBASTIEN
4	HAEWENG	ELIA
5	PAGAND	VERONIQUE
6	FELOMAKI	LINSEY
7	AUCHER	RACHEL

Commission n°6 : **Commission Technique de Dépouillement**

5 membres dont la composition est la suivante :

	Fonction	
1	Maire	Titulaire
2	Service instructeur	Titulaire
3	Comptable public ou trésorier	Titulaire
4	Secrétaire général ou secrétaire général adjoint	Titulaire
5	Directeur de la DDP	Titulaire

Commission n°7 : **Commission consultative municipale des taxis**

Outre le maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui seront nommés par arrêté du maire.

ARTICLE 2 /

De créer une commission temporaire de révision du règlement intérieur (7 membres), dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	LECOURIEUX	YOANN
3	MATHELON	ALISON
4	NAPOLEON	GISELE
5	BLAISE	DANIEL
6	JAN	CYNTHIA
7	MULIAVA	VAIMU'A

ARTICLE 3 /

De créer une commission temporaire de révision du Plan d'Urbanisme Directeur (7 membres) dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	OESTERLIN	ALEXANDER
3	TAUTUU	AMASTIO
4	LEU	MIREILLE
5	HAEWENG	ELIA
6	TOGNA	RUDOLPH
7	MULIAVA	VAIMU'A

ARTICLE 4 /

De créer une commission chargée **des appels d'offres** (7 membres titulaires et 7 suppléants), dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom	
1	NATUREL	GEORGES	Titulaire
	PIOLET	GERARD	Suppléant (e)
2	LEU	MIREILLE	Titulaire
	WENDT	JOSE	Suppléant (e)
3	MARTIN	CHRISTIAN	Titulaire
	HAEWENG	ELIA	Suppléant (e)
4	NAPOLEON	GISELE	Titulaire
	PAGAND	VERONIQUE	Suppléant (e)
5	BLAISE	DANIEL	Titulaire
	CHENOT	REINE	Suppléant (e)
6	KAIKILEKOFÉ	MELEKIATE	Titulaire
	MULIAVA	VAIMU'A	Suppléant (e)
7	JAN	CYNTHIA	Titulaire
	TEIN BAÏ	PATRICK	Suppléant (e)

ARTICLE 5 /

De créer une commission **des délégations de services publics** (7 membres titulaires et 7 suppléants), dont la composition est identique à la commission d'appels d'offres.

ARTICLE 6 /

De créer au sein des commissions de la Ville de Dumbéa, **une commission consultative des services Publics Locaux** (CCSPL) (9 membres titulaires et 9 suppléants) conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom	
1	NATUREL	GEORGES	Titulaire
	LEU	MIREILLE	Suppléant (e)
2	TAUTUU	AMASTIO	Titulaire
	TUIHANI	SYLVIA	Suppléant (e)
3	PIOLET	GERARD	Titulaire
	CHENOT	REINE	Suppléant (e)
4	VERLAGUET	CAROLE	Titulaire
	MESTRE	PIERRE	Suppléant (e)
5	MARTIN	CHRISTIAN	Titulaire
	NARAN	CINTHYA	Suppléant (e)
6	MULIAVA	VAIMU'A	Titulaire
	FELOMAKI	LINSEY	Suppléant (e)
7	TOGNA	RUDOLPH	Titulaire
	AUCHER	RACHEL	Suppléant (e)

La CCSPL est également composée de deux (2) représentants d'associations locales qui seront désignés par arrêté du Maire.

ARTICLE 7 /

De créer, **une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)** (9 membres titulaires), dont la composition est la suivante :

	NOM	Prénom
1	NATUREL	GEORGES
2	LAUNAY	MARIELKA
3	LEU	MIREILLE
4	PAKAINA	MADELEINE
5	EGUELMY	COURTNEY
6	TOGNA	RUDOLPH

La CCAPH est également composée de trois (3) représentants d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées, ou de personnes qualifiées, qui seront désignés par arrêté du Maire.

ARTICLE 8 /

De désigner les représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs comme suit :

1- Commission foncière communale (CFC) ADRAF

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
BLAISE DANIEL	PIOLET GERARD

2- Syndicat Mixte de Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
OESTERLIN ALEXANDER	PIOLET GERARD

3- Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
PIOLET GERARD	VIAN JEAN-MARC
LEU MIREILLE	TAUTUU AMASTIO

4- Groupement d'Intérêt Économique SERAIL

Assemblée générale

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
PIOLET GERARD	ROSSARD XAVIER

Comité technique de gestion (personnel municipal)

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
WEISZ DAVID	MONOT JULIEN

5- **Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie « SECAL »**

Assemblée générale

✓ PIOLET GERARD

6- **Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Construction et de Gestions de Logements « SEM AGGLO »**

Conseil d'administration

✓ LEU MIREILLE

Assemblée générale

✓ LEU MIREILLE

7- **Commission communale des calamités agricoles (Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie)**

✓ JAN CYNTHIA

8- **Assemblée générale de la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud**

✓ MATHELON ALISON

9- **Centre d'Information Jeunesse**

- Conseil d'administration

✓ MATHELON ALISON

- Assemblée générale

✓ MATHELON ALISON

10- **Assemblée générale du Comité Territorial Olympique et Sportif**

✓ TUIHANI SYLVIA

11- **Comité de gestion du Fonds de Garantie des Terres Coutumières**

✓ BLAISE DANIEL

12- **Comité de l'habitat de la province Sud**

✓ LEU MIREILLE

13- **Comité provincial de prévention de la délinquance**

✓ MARTIN LARRY

14- **Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Étudiant**

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
MESTRE PIERRE	MATHELON ALISON

15- **Comité de jumelage de la Ville de Dumbéa**

MEMBRE	MEMBRE
BLAISE DANIEL	TSING TING TAMARA

16- **Société Publique Locale « Centre Aquatique Régional de Dumbéa Guy Verlaquet »**

MEMBRES TITULAIRES
NARAN CINTHYA
TUIHANI SYLVIA
OESTERLIN ALEXANDER
MABON SEBASTIEN

17- **Conseil d'administration « Hôtel de Police »**

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
PIOLET GERARD	JEAN-MARC VIAN

18- **Conseil d'administration du Collège Francis CARCO (Koutio)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
POITHILI CATHERINE	CHENOT REINE

19- **Conseil d'administration du Collège Edmée VARIN (Auteuil)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
PAKAINA MADELEINE	HAMU HENRIETTE

20- **Conseil d'administration du Collège Jean FAYARD (Katiramona)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
PAGAND VERONIQUE	NAPOLEON GISELE

21- **Conseil d'administration du Collège de Dumbéa-sur-Mer**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
HAEWENG ELIA	WENDT JOSE

22- **Conseil d'administration du Collège d'Apogoti**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
NARAN CINTHYA	VERLAGUET CAROLE

23- **Conseil d'administration du Lycée Polyvalent Dick UKEIWE (Lycée du Grand Nouméa)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
MESTRE PIERRE	ROSSARD XAVIER

ARTICLE 9 /

Les présentes dispositions abrogent toutes celles qui leurs sont antérieures.

ARTICLE 10 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 /

Le Maire de la ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 JUILLET 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 16 JUILLET 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SAS	-	1
SAG	-	1
TOUS SERVICES	-	1
ORGANISMES EXTERIEURS	-	1
AFFICHAGE	-	1

